

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 3 juin 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 de notre règlement interne, je souhaite interpeller le Gouvernement au sujet de la place du travail dans notre société et des valeurs humaines, sociales et économiques qui y sont associées.

Dans un monde en perpétuelle évolution – marqué par la numérisation, l'automatisation croissante, et la transformation des modèles économiques – il est important de repenser le sens que nous attribuons au travail. Trop souvent réduit à sa seule dimension productive ou marchande, le travail remplit pourtant des fonctions bien plus vastes.

Dans ce contexte, je souhaite aborder les points suivants :

- la valorisation du travail dans notre société actuelle ;
- le travail, considéré comme simple moyen de subsistance ou comme un vecteur de réalisation personnelle, de contribution au bien commun, voire de dignité humaine ;
- la place accordée à l'humain dans l'organisation du travail ;
- le travail comme moteur de progrès social ;
- les dispositifs envisagés pour adapter notre modèle social aux transformations du monde du travail ;
- l'avenir du travail dans notre société.

L'interpellation s'adresse à Monsieur le ministre du Travail.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Georges Engel
Député